

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00024

Numéro SIREN : 329 073 779

Nom ou dénomination : CABINET D ANALYSE DE GESTION ET D EXPERTISE COMPTABLE
COTELLE - HUBERT

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2018 sous le numéro de dépôt 3666

CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

19 Rue d'Alsace Lorraine

71100 CHALON-SUR-SAONE

EXEMPLAIRE GREFFE

BILAN

AU 31 DECEMBRE 2017

Copie certifiée conforme



Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS

Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon

SIRET 329 073 779 00020 APE 6920 Z

19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 19 RUE D'ALSACE-LORRAINE		71100 CHALON SUR SAONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 2 9 0 7 3 7 7 9 0 0 0 2 0		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 11 22 01 71	
		N-1 13 11 22 01 61	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.6.6.....6.4.0.....)				DA	266 640	266 640	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	43 997	43 997	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	26 664	26 664	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	310 862	281 406	
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	319 852	369 422	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	968 015	988 129	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	23 240	34 706	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	2 615	97 836	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	67 005	59 657	
	Dettes fiscales et sociales				DY	436 632	383 182	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	137	51	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	204 298	204 298	
	TOTAL (IV)				EC	733 927	779 731	
	Ecart de conversion passif * (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 701 942	1 767 859	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
				Ecart de réévaluation libre	ID			
				Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	722 501	759 490	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	39			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

				Exercice N				Exercice (N-1)		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
			FG	2 355 185	FH		FI	2 355 185	2 279 071	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 355 185	FK		FL	2 355 185	2 279 071		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 818	47 356		
	Autres produits (1) (11)					FQ	74	51		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 373 076	2 326 478	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	19 600	19 948	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 134	2 478	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	617 808	593 631	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	34 038	39 534	
	Salaires et traitements*						FY	855 816	794 276	
	Charges sociales (10)						FZ	332 352	310 597	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	17 585	14 752	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	41 794	43 789
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	7 972	11 725	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 928 099	1 830 731	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	444 978	495 748		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	6	15 057	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 975	4 878	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	2 981	19 934	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 603	1 519	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 603	1 519	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	378	18 415		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	445 355	514 163		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		740
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	39 200	11 712
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		5 081
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	39 200	17 533
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	378	7 162
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	39 200	6 696
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		85
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	39 578	13 944
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(378)	3 589
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	125 125	148 330
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 415 257	2 363 946
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 095 405	1 994 524
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	319 852	369 422
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		740
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	378	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 267	23 884
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	110	110
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			
CESSION IMMOBILISATION			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				39 200
VALEUR COMPTABLE NETTE			39 200	
CHARGE SUR EXERCICE ANTERIEUR			378	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATION MUTUELLE			378	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CAGEC COTELLE-HUBERT
19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE
03.85.48.62.78

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
Informations complémentaires (CICE)	15
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	16

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	17
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	19
Titres immobilisés	19
Evaluation des matières et marchandises	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Disponibilités en Euros	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	20
Détail des charges constatées d'avance	21

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	22
Liste des filiales et participations	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 701 941.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 355 185.07 Euros et dégagant un bénéfice de 319 851.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 37 466 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 29 399 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	29 399
Total	29 399

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	477 574		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de transport			39 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	170 715		4 690
TOTAL	195 176		43 890
Autres participations	29 625		
Prêts, autres immobilisations financières	21 402		6
TOTAL	51 027		6
TOTAL GENERAL	723 776		43 896

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			477 574	477 574
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de transport		39 200		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			175 405	175 405
TOTAL		39 200	199 865	199 865
Autres participations			29 625	29 625
Prêts, autres immobilisations financières			21 408	21 408
TOTAL			51 033	51 033
TOTAL GENERAL		39 200	728 472	728 472

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 702			34 702
Installations générales agencements aménagements divers	24 125	100		24 225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 360	17 486		135 846
TOTAL	142 485	17 585		160 071
TOTAL GENERAL	177 188	17 585		194 773

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	100				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 951	12 535			
TOTAL	5 050	12 535			
TOTAL GENERAL	5 050	12 535			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	144 569	41 794	13 551		172 813
TOTAL	144 569	41 794	13 551		172 813
TOTAL GENERAL	144 569	41 794	13 551		172 813
Dont dotations et reprises d'exploitation		41 794	13 551		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	21 408	21 408	
Clients douteux ou litigieux	207 175	207 175	
Autres créances clients	428 829	428 829	
Impôts sur les bénéfices	59 993	59 993	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 856	12 856	
Groupe et associés	14 813	14 813	
Débiteurs divers	1 253	1 253	
Charges constatées d'avance	30 892	30 892	
TOTAL	777 218	777 218	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	45	45		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 092	11 666	11 426	
Fournisseurs et comptes rattachés	67 005	67 005		
Personnel et comptes rattachés	157 862	157 862		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 557	128 557		
Taxe sur la valeur ajoutée	128 448	128 448		
Autres impôts taxes et assimilés	21 764	21 764		
Groupe et associés	2 615	2 615		
Autres dettes	137	137		
Produits constatés d'avance	204 298	204 298		
TOTAL	733 824	722 398	11 426	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 597			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	186			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	11 110			11 110

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	144 792
JE DECLARE.COM	1 253
INTERETS	2 476
Total	148 521

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS SUR EMPRUNT	6
AGEFOS	504
TELEPHONE	615
EDF EAU	1 277
HONORAIRES CAC	3 036
TIMBRES	1 362
REPARATION CLIMATISATION	9 142
AVOCAT	3 600
SERVICES BANCAIRES	286
BOURGOGNE COPIE	1 015
GREFFE	49
REPARATION FACADE	3 487
CONGES PAYES	34 847
INTERESSEMENT COLLABORATEURS	123 015
CHARGES SUR CONGES PAYES	15 029
CHARGES SUR INTERESSEMENT	49 206
TAXE APPRENTISSAGE	5 411
CVAE	403
FORMATION CONTINUE	15 950
Total	268 240

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
RF WEB PLUS	1 294		
EXPLOITANT AGRICOLE	171		
UNECA	218		
ECODOCS	11		
ABONNEMENT LEFEBVRE	1 416		
EDITIONS LEGISLATIVES	473		
LEXIS	703		
ACTUALISATION CONNAISSANCES	559		
NAVIS	2 015		
REVUES CLIENTS	5 616		
NORDNET	846		
SAGE	636		
EIC	287		
ORANGE	108		
EDITIONS AGRICOLES	215		
FIDU EXPERT	823		
API COMTAT	150		
CGAI	19		
TISSOT	195		
PAGES JAUNES	3 508		
CEGAICO	21		
PACKS SID	1 410		
ROUTAGE REVUES CLIENTS	3 240		
ATS	750		
PITNEY	195		
ENTRETIEN EMSYS	1 207		
SITE INTERNET	4 807		
Total	30 893		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Départ volontaire à 62 ans
Droits théoriques 152 878 euros
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente - Taux d'actualisation 2.75 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL Avenir Audit - Participations détenues entre 10 et 50 %	8 000		98,75					44 865	1 406	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

CRENN • TALLON
A S S O C I É S

EXPERTS COMPTABLES DIPLÔMÉS
COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.S CAGEC COTELLE - HUBERT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 266 640 Euros

Siège social :

19 rue d'Alsace Lorraine - 71100 CHALON SUR SAONE

SIRET : 329 073 779 00020 - APE : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAGEC COTELLE-HUBERT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre,

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon-sur-Saône
Le 28 Juin 2018



CRENN.TALLON ASSOCIES
Jérôme TALLON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET* 3 2 9 0 7 3 7 7 9 0 0 0 2 0

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017		N-1 31/12/2016	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	34 702			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	442 871	442 871		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	160 071	39 795	52 691	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	29 625	29 625	29 625	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	21 408	21 408	21 402	
	TOTAL (II)	BJ	BK	194 773	533 699	546 589	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 907	2 907	4 041
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	172 813	463 191	496 054
		Autres créances (3)	BZ	CA	88 914	88 914	36 212
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	522 476	522 476	603 109
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	59 863	59 863	56 958	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	30 892	30 892	24 898	
	TOTAL (III)	CJ	CK	172 813	1 168 242	1 221 270	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	367 586	1 701 942	1 767 859	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	21 408	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :		CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE		

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.666.640.....)	DA	266 640	266 640
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	43 997	43 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	26 664	26 664
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	310 862	281 406
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	319 852	369 422
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	968 015	988 129
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	23 240	34 706
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 615	97 836
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	67 005	59 657
	Dettes fiscales et sociales	DY	436 632	383 182
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	137	51
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	204 298	204 298
	TOTAL (IV)	EC	733 927	779 731
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 701 942	1 767 859
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	722 501	759 490
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	39	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Le commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF			
			FG	2 355 185	FH		FI	2 355 185	2 279 071	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 355 185	FK		FL	2 355 185	2 279 071		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 818	47 356		
	Autres produits (1) (11)					FQ	74	51		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 373 076	2 326 478	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	19 600	19 948	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 134	2 478	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	617 808	593 631	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	34 038	39 534	
	Salaires et traitements*						FY	855 816	794 276	
	Charges sociales (10)						FZ	332 352	310 597	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	17 585	14 752	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	41 794	43 789
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	7 972	11 725	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 928 099	1 830 731	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	444 978	495 748	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	6	15 057	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 975	4 878	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	2 981	19 934	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 603	1 519	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 603	1 519	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	378	18 415		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								514 163		

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Le commissaire aux comptes

6/17

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

						Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		740		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	39 200	11 712		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		5 081		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	39 200	17 533		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	378	7 162		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	39 200	6 696		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		85		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	39 578	13 944		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(378)	3 589		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	125 125	148 330		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	2 415 257	2 363 946		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	2 095 405	1 994 524		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	319 852	369 422		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2)	{	produits de locations immobilières				HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		740			
	(3)	{	- Crédit bail mobilier *				HP			
	- Crédit bail immobilier				HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH	378		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD			
	(9)	Dont transferts de charges					A1	4 267	23 884	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	110	110	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N			
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
CESSION IMMOBILISATION								39 200		
VALEUR COMPTABLE NETTE						39 200				
CHARGE SUR EXERCICE ANTERIEUR						378				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs		
REGULARISATION MUTUELLE						378				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
Informations complémentaires (CICE)	15
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	17
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	19
Titres immobilisés	19
Evaluation des matières et marchandises	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Disponibilités en Euros	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	20
Détail des charges constatées d'avance	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	22
Liste des filiales et participations	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 701 941.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 355 185.07 Euros et dégageant un bénéfice de 319 851.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 37 466 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 29 399 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	29 399
Total	29 399

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	477 574		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de transport			39 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	170 715		4 690
TOTAL	195 176		43 890
Autres participations	29 625		
Prêts, autres immobilisations financières	21 402		6
TOTAL	51 027		6
TOTAL GENERAL	723 776		43 896

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le commissaire aux comptes
CAGEC COTELLE-HUBERT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			477 574	477 574
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de transport		39 200		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			175 405	175 405
TOTAL		39 200	199 865	199 865
Autres participations			29 625	29 625
Prêts, autres immobilisations financières			21 408	21 408
TOTAL			51 033	51 033
TOTAL GENERAL		39 200	728 472	728 472

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 702			34 702
Installations générales agencements aménagements divers	24 125	100		24 225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 360	17 486		135 846
TOTAL	142 485	17 585		160 071
TOTAL GENERAL	177 188	17 585		194 773

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	100				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 951	12 535			
TOTAL	5 050	12 535			
TOTAL GENERAL	5 050	12 535			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	144 569	41 794	13 551		172 813
TOTAL	144 569	41 794	13 551		172 813
TOTAL GENERAL	144 569	41 794	13 551		172 813
Dont dotations et reprises d'exploitation		41 794	13 551		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	21 408	21 408	
Clients douteux ou litigieux	207 175	207 175	
Autres créances clients	428 829	428 829	
Impôts sur les bénéfices	59 993	59 993	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 856	12 856	
Groupe et associés	14 813	14 813	
Débiteurs divers	1 253	1 253	
Charges constatées d'avance	30 892	30 892	
TOTAL	777 218	777 218	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	45	45		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 092	11 666	11 426	
Fournisseurs et comptes rattachés	67 005	67 005		
Personnel et comptes rattachés	157 862	157 862		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 557	128 557		
Taxe sur la valeur ajoutée	128 448	128 448		
Autres impôts taxes et assimilés	21 764	21 764		
Groupe et associés	2 615	2 615		
Autres dettes	137	137		
Produits constatés d'avance	204 298	204 298		
TOTAL	733 824	722 398	11 426	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 597			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	186			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	11 110			11 110

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	144 792
JE DECLARE.COM	1 253
INTERETS	2 476
Total	148 521

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS SUR EMPRUNT	6
AGEFOS	504
TELEPHONE	615
EDF EAU	1 277
HONORAIRES CAC	3 036
TIMBRES	1 362
REPARATION CLIMATISATION	9 142
AVOCAT	3 600
SERVICES BANCAIRES	286
BOURGOGNE COPIE	1 015
GREFFE	49
REPARATION FACADE	3 487
CONGES PAYES	34 847
INTERESSEMENT COLLABORATEURS	123 015
CHARGES SUR CONGES PAYES	15 029
CHARGES SUR INTERESSEMENT	49 206
TAXE APPRENTISSAGE	5 411
CVAE	403
FORMATION CONTINUE	15 950
Total	268 240

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
RF WEB PLUS	1 294		
EXPLOITANT AGRICOLE	171		
UNECA	218		
ECODOCS	11		
ABONNEMENT LEFEBVRE	1 416		
EDITIONS LEGISLATIVES	473		
LEXIS	703		
ACTUALISATION CONNAISSANCES	559		
NAVIS	2 015		
REVUES CLIENTS	5 616		
NORDNET	846		
SAGE	636		
EIC	287		
ORANGE	108		
EDITIONS AGRICOLES	215		
FIDU EXPERT	823		
API COMTAT	150		
CGAI	19		
TISSOT	195		
PAGES JAUNES	3 508		
CEGAICO	21		
PACKS SID	1 410		
ROUTAGE REVUES CLIENTS	3 240		
ATS	750		
PITNEY	195		
ENTRETIEN EMSYS	1 207		
SITE INTERNET	4 807		
Total	30 893		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Départ volontaire à 62 ans
Droits théoriques 152 878 euros
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente - Taux d'actualisation 2.75 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL Avenir Audit - Participations détenues entre 10 et 50 %	8 000		98.75					44 865	1 406	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
7100 CHALON SUR SAONE

Page : 23

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 266 640.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN** **DATE DU 30 JUIN 2018**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 319 851.99 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - au compte « Autres réserves » au titre du C.I.C.E | 37 466.00 € |
| - une somme de | 282 385.99 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	319 851.99 €
------------	--------------

Pour parfaire la distribution, il sera prélevé la somme de 66 468.01 euros sur le compte « Autres réserves ».

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 348 854.00 euros, soit un dividende égal à 31.40 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2018.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 46 566.20 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 302 287.80 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	339 966.00 €
soit, par titre :	30.60 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	388 850.00 €
soit, par titre :	35.00 €

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	244 420.00 €
soit, par titre :	22.00 €

Copi certifiée conforme


CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 266 640.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 JUIN 2018**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 319 851.99 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - au compte « Autres réserves » au titre du C.I.C.E | 37 466.00 € |
| - une somme de | 282 385.99 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	319 851.99 €
------------	--------------

Pour parfaire la distribution, il sera prélevé la somme de 66 468.01 euros sur le compte « Autres réserves ».

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 348 854.00 euros, soit un dividende égal à 31.40 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2018.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 46 566.20 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 302 287.80 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	339 966.00 €
soit, par titre :	30.60 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	388 850.00 €
soit, par titre :	35.00 €

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	244 420.00 €
soit, par titre :	22.00 €

 Copie certifiée conforme.

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE LORRAINE

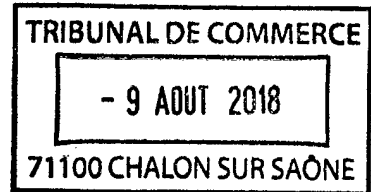
71100 CHALON-SUR-SAONE

Siret : 329 073 779 000 20

☎ 03 85 48 62 78

☎ 03 85 93 46 41

✉ fpretot@cotelle-hubert.fr



Greffé du tribunal de commerce

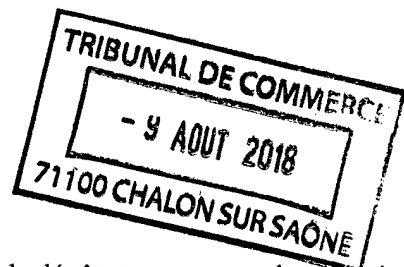
4 Rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Objet : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
N° RCS : 329073779 RCS CHALON SUR SAONE

CHALON-SUR-SAONE, le 7 août 2018

Monsieur le Greffier,



Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport général du commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45.63 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Fabien PRETOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien Pretot'.